

**Association Maison de la Vie Citoyenne
du Polo Beyris**

**Place du Polo
64 100 BAYONNE**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



**Association Maison de la Vie Citoyenne
du Polo Beyris**

**Place du Polo
64 100 BAYONNE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'assemblée générale de l'association Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III.- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour la valorisation des contributions volontaires décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°99-01 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

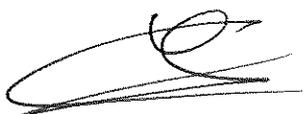
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASSUSSARRY, le 18 juin 2019

Pour le Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire aux comptes



Christian SABAROTS
Gérant
Membre de la Compagnie Régionale de PAU

Association Maison de la Vie Citoyenne

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	761 16 169 106 213	478 13 696 83 376	282 2 472 22 837	434 1 287 35 981
TOTAL		123 144	97 551	25 592	37 703	
Immobilisations financières	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				200	
TOTAL					200	
Total I		123 144	97 551	25 592	37 903	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et fins Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	100 416		100 416	57 326
TOTAL		100 416		100 416	57 326	
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	3 786 154 508 443		3 786 154 508 443	113 624 50 527 2 776	
Total II		259 155		259 155	224 254	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF ((I)+(II)+(III)+(IV)+(V))		382 299	97 551	284 747	262 158	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Association Maison de la Vie Citoyenne

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	370 764	370 764
	Report à nouveau	-290 855	-310 584
	Résultat de l'exercice	38 850	7 803
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	30 214	31 190	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	Total II	148 972	99 173
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	5 000	
	Provisions pour charges	6 142	17 673
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	42 504	38 444
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	Total III	53 646	56 117
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 037	10 527
	Dettes fiscales et sociales	40 884	66 416
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 838	13 692
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	12 367	16 230	
	Total IIII	82 128	106 867
	Écart de conversion passif IV		
	Total du passif (I+II+III+IV)	284 747	262 158
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	82 128	106 867
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Association Maison de la Vie Citoyenne

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 * Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 783	10 769
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	18 783	10 769
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		12
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 024	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 000	
	Total des charges exceptionnelles VIII	12 024	12
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 759	10 757
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	38 444	
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	42 504	35 822
	Total des produits ((+I)+V+VII+XI) XIII	482 228	463 914
	Total des charges ((-II)+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	443 377	456 110
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	38 850	7 803
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		366 349	437 757
	Bénévolat	220 437	289 611
	Prestations en nature	145 912	148 146
	Dons en nature		
Charges		366 349	437 757
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services	145 912	148 146
	Personnel bénévole	220 437	289 611

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2018

ASS MAISON DE LA VIE
CITOYENNE

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.1.1	Présentation des comptes	3
1.1.2	Méthode générale	3
1.1.3	Changement de méthode d'évaluation	3
1.1.4	Changement de méthode de présentation	3
1.1.5	Changement de méthode de comptabilisation	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.2	Actif circulant	7
2.2.1	Précisions sur d'autres créances significatives	7
2.3	Fonds associatifs	7
2.3.1	Autres fonds associatifs	7
2.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	8
2.4.1	Passifs non comptabilisés	8
2.4.2	Fonds dédiés	8
2.4.3	Précisions sur d'autres dettes	8
2.4.4	Capitaux propres	9
2.4.5	Provisions	9
2.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	10

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Les locaux occupés par la MVC Polo Beyris sont mis à disposition, à titre gratuit par la Ville de Bayonne. Une démarche a été entamée afin d'en connaître la valorisation, au titre des contributions volontaires.
- La subvention attribuée par la Ville de Bayonne à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) pour la mise à disposition du poste de directeur de la MVC Polo Beyris pour 2018 est de 62 765,75 €.

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.1.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La valorisation du bénévolat n'a aucune incidence sur le résultat de l'association, mais va permettre de donner une image fidèle de ses activités et de son patrimoine. Ainsi les contributions en marche seront valorisées aux tarifs du personnel de remplacement.

1.1.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.5 Changement de méthode de comptabilisation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	761	-	-	761
	Install. Tech., mat., outillage	13 691	2 478	-	16 169
	Install. générales, ag. Am. divers	19 716	-	-	19 716
	Matériel de transport	47 603	-	-	47 603
	Mat bur., informatique, mobilier	38 894	-	-	38 894
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	Total III	120 666	2 478	-	123 144
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	200	-	-	-
	Total IV	200	-	-	-
	Total général	120 866	2 478	-	123 144

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I			
	Autres immobilisations incorporelles Total II			
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-
	Constructions	327	152	-
	Install. Tech., mat., outillage	12 404	1 293	-
	Install. générales, ag. Am. divers	3 139	4 071	-
	Matériel de transport	32 128	6 905	-
	Mat bur., informatique, mobilier	34 965	2 168	-
	Immo. Grevées de droits	-	-	-
	Total III	82 962	14 589	-
	Total général	82 962	14 589	-
				97 552

2.2 Actif circulant

2.2.1 Précisions sur d'autres créances significatives

Produits à recevoir	2018
Subventions	66 155
Adhésions	10 945
TOTAL	77 100

2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.3.1 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)	31 190	15 000	15 976	30 214
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.4.1 Passifs non comptabilisés

2.4.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, notamment des subventions du Conseil Général pour perte de l'autonomie et de la Mairie de Bayonne pour les points repos.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs »

2.4.3 Précisions sur d'autres dettes

2.4.3.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

2.4.3.2 Subventions à reverser

Le poste « subvention à reverser » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra (ont) être atteint (s).

2.4.4 Capitaux propres

2.4.4.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	368 558			368 558
Primes, réserves et écarts	2 206			2 206
Report à nouveau	-310 584	19 729		-290 855
Résultat	7 803	31 047		38 850
Subventions d'investissement	31 190	15 000	15 976	30 214
Provisions réglementées	0			0
Autres	0			0
TOTAL	99 173	65 776	15 976	148 973

2.4.5 Provisions

2.4.5.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour Indemnités de départ en retraite	17 673	394	11 925	6 142
Autres provisions pour risques	0	5 000		5 000
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	17 673	5 394	11 925	11 142

Le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite, constituée en 2017, a été réévalué suite à l'utilisation d'un logiciel d'évaluation du passif social. L'écart entre les deux calculs s'élève à -11K€. La provision ayant été à l'origine prélevée sur les fonds propres, la correction vient diminuer les fonds propres sur cet exercice.

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	100 416		
Charges constatées d'avance		443		
TOTAL		100 859		
Prêts Accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		17 038			
Dettes fiscales et sociales		40 884			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		11 839			
Produits constatés d'avance		12 368			
TOTAL		82 129			

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

Les produits constatés d'avance sont constitués des participations des adhérents aux activités non encore réalisées.

Sejour puy du fou	10	3	2	60	MA	10,60 €	636 €
Repis familial	4	4	2	32	MA	10,60 €	339 €
Préparation vide grenier	7	3	2	42	MA	10,60 €	445 €
Espace solidarités							
FLI - Français Langue d'Intégration :							
Pilotage	2	40	2,5	200	DI	44,64 €	8 928 €
Réunions	30	3	2	180	AD	33,48 €	6 026 €
Ateliers de Langue Française (Form. Bénév.)	30	40	2	2400	AN	22,32 €	53 568 €
solidarité							
Point Repos	10	5	7	350	MA	11,16 €	3 906 €
Préparation pt repos	10	6	2	120	MA	10,66 €	1 279 €
Réveillon	6	1	10	60	MA	10,66 €	592 €
Réveillon	6	5	2	60	MA	10,66 €	592 €
Seniors	2	20	10	450	MA	11,16 €	3 952 €
Espace ENFANCE - JEUNESSE							
CLAS - Accompagnement à la Scolarité							
Pilotage	3	5	3	45	DI	44,64 €	2 009 €
Réunions	15	3	2	90	AD	33,48 €	3 013 €
Accompagnement Primaire	8	30	3	720	AM	14,51 €	10 446 €
Accompagnement Collège	7	30	2	420	AM	14,51 €	6 093 €
Projets Jeunes							
Travaux palette	7	15	3	315	JE	9,88 €	3 112 €
Muguet	8	1	5	40	JE	9,88 €	395 €
AG	8	1	5	40	JE	9,88 €	395 €
Crêpes	4	1	3	12	JE	9,88 €	118 €
Ongi etorri	7	2	5	70	JE	9,88 €	692 €
Journée 1er décembre et violences faites aux F	8	1	12	96	JE	9,88 €	948 €
Sida	8	5	2	80	JE	9,88 €	790 €
Journée Artouste parents	1	5	10	50	JE	9,88 €	494 €
Sortie ski	2	1	10	20	JE	9,88 €	197 €
Manutention diverse	8	1	6	48	JE	9,88 €	474 €
Fête du Polo / Jeunes	8	1	5	40	JE	9,88 €	395 €
TOTAL	TOTAL NB d'Heures :			10470			220 437 €
			Equivalent E	5,75	Moyenne :		21 €

2018

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

LOCAUX	83 146,32 €	#	70 565,04 € 979 m ²	61 721,28 €	857 m ² à l'étage
				8 843,76 €	122 m ² au RDC
		#	7 181,28 € 100 m ² Ferme Urtasun		
		#	5 400,00 € 75 m ²	Habitat Sud Atlantic	
DIRECTION	62 765,75 €	#	57 765,75 € Subvention Ville de Bayonne versée au FONJEP		
		#	5 000,00 € Subvention Ville de Bayonne versée à FFMJC		
VALORISATION DU BENEVOLAT	220 437,16 €		voir tableau onglet Bénévolat		